

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Ru de Retz et de ses affluents

Travaux du LOT 1 : mise en défens

TRANCHE 1

Compte-rendu de la réunion de réception du chantier 02 Février 2022

Lieu :	Lieu-dit « Vaux », Mercin-et-Vaux
---------------	-----------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	MASCITTI

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat	√		
DAVIN Benoit	Vice-président du syndicat			√
BUSIGNY Jean-Claude	Mairie de Mercin-et-Vaux	√		
KRAKOWIAK Jean-Claude	Mairie de Mercin-et-Vaux	√		
Mr BERTHAUT	Exploitant		√	
OFB	OFB		√	
DDT	DDT		√	
FALCONNET Madisone	AESN	√		
FRIMIN David	Conservatoire des espaces naturels			√
BARBIER Mickael	MASCITTI	√		
VRIGNAUD Elie	USAGMA	√		

- La réunion concerne la fin des travaux de la Tranche 1 du lot du PPRE du Retz-Voidon et de ses affluents. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MASCITTI.

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux se sont finis au début du mois de Janvier par des plantations en bord du Ru du Voidon, en rive gauche, derrière les clôtures.

- Les travaux se répartissent en deux sites. Les deux sites en question soit appartiennent à Monsieur Berthaut, soit sont exploités par lui. Des conventions tripartites ont donc été signées entre exploitant, propriétaires et syndicat.
- La demande initiale de Monsieur Berthaut, qui était que deux pâtures soient reliées. Dans la mesure où cette demande ne coûte pas plus cher, et où le CEN confirme que les objectifs écologiques du projet restent intacts et atteints, le syndicat a pu accéder à la demande de Monsieur Berthaut.

DÉTAIL DES TRAVAUX :

Site 1



Avant / Après sur le site 1 (passage à gué)



Avant / Après sur le site 1 (clôture)

Sur le premier site, une modification par rapport au projet initial a été prévue, suite aux discussions entre le syndicat et les différents interlocuteurs techniques. Il a été décidé que la clôture ne serait finalement posée qu'en rive gauche du Voidon et non sur les deux berges. Le site est très exposé au soleil, les animaux exercent une pression modérée sur le Voidon. Il y avait un risque qu'un effet « tuyau de ronces » n'apparaisse et se mette en place suite à l'exclusion des bêtes de la zone clôturée. Il a donc été décidé de ne pas empêcher totalement les bêtes de divaguer en bord de cours d'eau, mais seulement de manière partielle en rive gauche. L'objectif étant de continuer à avoir un effet « entretien » en bord de cours d'eau, par la présence des animaux, tout en évitant au mieux leur divagation dans le lit.



Plantations en rive gauche

À la suite des travaux de mise en défens, une cinquantaine d'arbustes ont été plantés derrière la clôture de la rive gauche afin d'avoir un effet de protection par rapport aux animaux.

Site 2

Les travaux ont été réalisés conformément à ce qui était décrit dans le compte rendu de la réunion de piquetage. L'entretien des arbres qui menacent de tomber sur les installations a été effectué au préalable. Dans la zone la plus en amont de la pâture, les clôtures les plus abimées ont été totalement retirées. Plus en aval, seules les zones où le Ru méandre au sein de la pâture sous l'effet du piétinement ont été protégées. Un abreuvoir a été installé sur une de ces zones. Enfin, dans la seconde pâture plus en aval, un passage à gué a été installé, reliant la pâture se trouvant derrière.



Protection d'un méandre mis à nu par le piétinement (avant/après)



Abreuvoir mis en place



Passage à gué mis en place

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le site fera l'objet d'un suivi des comportements des animaux afin d'évaluer l'efficacité des choix effectués.
- Dans la mesure où la surface totale pâturable a été agrandie, par la construction du passage à gué, le syndicat souhaite qu'une discussion soit engagée sur la pâture située au niveau des sources localisée ci-dessous, qui est un marécage toute l'année. En effet cette zone, bien que n'étant pas fortement liée au cours d'eau par des écoulements de surface, l'est tout de même par des écoulements souterrains. En d'autres termes, une partie des nuisances écologiques qui peuvent être générées par les pratiques actuelles des animaux peuvent aboutir dans le cours d'eau.



- La préparation de la seconde tranche de ce lot commencera au début du printemps 2022.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :

M. VRIGNAUD Elie – Union des syndicats 03.23.20.36.74 – 06.07.71.26.60

FINANCEMENT

La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de (80% de subvention sur les deux lots) :



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

- La prochaine réunion se fera lors du lancement de la seconde tranche.

Le service technique,
Elie Vrignaud